



U LEVANTE

Monsieur le Préfet de la Région Corse
Monsieur le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse
Co-présidents de la CTPENAF

Corti, le 2 mai 2018

Objet : la non présentation en CTPENAF des demandes de permis de construire en « communes littorales », lettre ouverte

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur deux points importants.

Premier point : suite à l'approbation le 19/07/2017 du règlement intérieur pour les cas d'auto-saisine, la DDTM ou aurait dû soumettre à la CTPENAF les projets situés hors des parties actuellement urbanisées (PAU) des communes littorales soumises au RNU qui induisent, notamment, une consommation de terres ayant un impact sur les espaces répondant aux critères qualitatifs des dispositions des ESA du Padduc, une consommation d'espaces sensibles du point de vue environnemental.

Cependant, depuis cette date, aucun projet n'a été soumis à la CTPENAF.

- Dans notre courrier en date du 14/12/2017, resté sans réponse de votre part, nous avons déjà dénoncé ce fait et nous vous avons signalé des cas précis qui auraient dû être soumis à l'auto-saisine de la CTPENAF : en vain.
- Selon Mme Giovannini, Corse-Matin le 2/03/2018, en charge de l'agence de l'urbanisme jusqu'en novembre 2017, c'est « *par dizaines* » que des permis de construire ont été délivrés dans ces zones, ce qui aurait dû entraîner l'auto-saisine de la CTPENAF en application de son règlement intérieur : celui-ci a donc été violé.

Tous les membres de la CTPENAF sont donc en droit de vous poser cette question « *pourquoi aucun PC de commune littorale en RNU n'a été présenté en CTPENAF depuis juillet 2017 ?* » et de vous prier instamment d'y répondre.

Deuxième point : la CTPENAF ne s'est pas réunie depuis le mois de Décembre 2017

S'il était tout à fait normal que la CTPENAF ne soit pas réunie jusqu'à la nomination de M. Biancucci en janvier 2018 à la présidence de l'agence de l'urbanisme, sa paralysie, depuis, est absolument incompréhensible. La CTPENAF étant dans l'incapacité d'émettre un vote défavorable, l'urbanisation de zones inconstructibles perdure. Quelle solution envisagez-vous pour mettre fin à cette dérive ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet et Monsieur le Président, notre respectueuse considération.